



DEC142509DR02

Décision portant nomination de Mme Marie-Aude Plamont aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8640 intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif et nommant M. Ludovic Jullien en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 22/07/2014 ;

Considérant que Mme Marie-Aude Plamont a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 19/09/2012 au 21/09/2012 et du 17/10/2012 au 19/10/2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie-Aude Plamont, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR8640, intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif, à compter du 01/01/2014.

Mme Marie-Aude Plamont exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Aude Plamont est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/10/2014

Le directeur de l'unité
Ludovic Jullien

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz